



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# **Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international**

---

SDIR • NUMÉRO 157 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 6 juin 2019**

**Présidente**

Mme Anita Vandenbeld



## Sous-comité des droits internationaux de la personne du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le jeudi 6 juin 2019

• (1305)

[Traduction]

**La présidente (Mme Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.)):** Bienvenue à tous.

La réunion qui s'amorce en est une très spéciale pour notre Sous-comité des droits internationaux de la personne, car c'est la première fois de notre histoire que nous allons reconnaître et honorer des défenseurs des droits de la personne dans le monde.

Comme vous le savez, notre comité a choisi à l'unanimité trois personnes qu'il souhaite reconnaître et honorer aujourd'hui.

Deux de ces personnes sont avec nous sur place. Il s'agit de Mme Marguerite Barankitse, qui a travaillé au Burundi et qui est venue du Rwanda pour nous voir, et de Mme Teresita Quintos Deles, ou Ging, qui nous arrive des Philippines.

Nous sommes également honorés d'avoir avec nous, par vidéoconférence depuis le Bangladesh, Mme Sara Hossain.

Aujourd'hui, c'est une journée très spéciale. Je pense qu'il est tout à fait approprié pour nous de rendre hommage aux défenseurs des droits de la personne qui luttent pour la liberté, la démocratie et la paix dans le monde en ce 75<sup>e</sup> anniversaire du jour J, que nous avons souligné tout à l'heure devant le monument aux morts.

C'est tout à fait approprié, car nous savons que ceux qui se sacrifient, parfois pour de parfaits inconnus, ceux qui risquent leur vie et qui, dans certains cas, donnent leur vie parce qu'ils veulent créer un monde plus pacifique, plus juste et plus équitable pour leurs enfants — voire parfois pour des gens d'autres parties du monde et parfois pour des gens de leur propre collectivité — sont des personnes qui, très souvent, restent dans l'ombre et ne sont pas reconnues pour le travail qu'elles font.

Aujourd'hui, nous avons deux objectifs. Nous voulons d'abord reconnaître la valeur de ces trois femmes courageuses, fortes et braves qui ont tant fait pour aider leurs semblables. Ensuite, nous tenons à permettre à ces femmes de prendre la parole pour nous exposer les raisons pour lesquelles elles se battent, dans certains cas depuis des décennies.

C'est votre chance, votre occasion, d'utiliser cette tribune, le Parlement du Canada, pour faire valoir ces droits de la personne que vous avez défendus toute votre vie et cette lutte que vous avez soutenue pour veiller à ce que vos concitoyens puissent en jouir.

Chacune disposera d'une dizaine de minutes. Je suis navrée que ce soit si court; nous pourrions rester ici pendant des heures pour vous écouter, mais, malheureusement, notre temps est limité.

Nous allons commencer par Mme Sara Hossain, qui est avec nous par vidéoconférence.

Sara Hossain est originaire du Bangladesh. Elle pratique le droit constitutionnel, le droit d'intérêt public et le droit de la famille à la Cour suprême du Bangladesh. À l'heure actuelle, elle occupe bénévolement le poste de directrice générale honoraire du Bangladesh Legal Aid and Services Trust, le BLAST, et elle est associée du cabinet d'avocats D<sup>r</sup> Kamal Hossain and Associates.

Mme Hossain a été membre du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture en 2017-2018, et commissaire de la Commission internationale de juristes. Elle siège au comité consultatif de l'Initiative féminine pour une justice respectueuse de l'égalité des sexes et elle est membre du comité des droits de la personne de l'Association de droit international et du comité consultatif de la Coalition internationale des femmes pour une justice respectueuse de l'égalité des sexes.

Mme Hossain a reçu le Prix international du courage féminin 2016, décerné par le secrétaire d'État des États-Unis, et elle est aujourd'hui reconnue par le Sous-Comité des droits internationaux de l'homme pour son travail de défenseure des droits de la personne.

Madame Hossain, vous avez la parole.

• (1310)

**Mme Sara Hossain (directrice exécutive honoraire, Bangladesh Legal Aid and Services Trust):** Bonjour.

Merci beaucoup à tous les membres du Sous-comité pour cette reconnaissance à l'égard de notre travail au BLAST. Nous en sommes tous très honorés et je tiens à vous en remercier.

Je ne suis qu'un des 2 500 avocats ou plus qui pratiquent au Bangladesh et qui font partie du réseau pro bono de BLAST. De concert avec nos avocats salariés et nos parajuristes, nous offrons des conseils, une représentation juridique, des services de règlement extrajudiciaire des différends et des services de contentieux stratégique, principalement axés sur l'accès à la justice pour les groupes pauvres et marginalisés. Nous menons également des recherches et des activités de plaidoyer pour identifier et contester les lois et les pratiques discriminatoires et pour essayer de faire en sorte que notre système de justice soit plus réceptif à l'égard de ceux qui sont le plus dans le besoin. Nous travaillons souvent en alliance avec d'autres organismes de défense des droits, en particulier dans le domaine de l'accès à la justice pour les travailleurs, les femmes et les enfants qui ont survécu à des actes de violence, et pour ceux qui sont victimes de discrimination en raison, entre autres, de leur appartenance ethnique, de leur religion, de leurs convictions, de leur identité sexuelle ou de leur handicap.

Dans bien des cas, nous travaillons de concert avec le gouvernement et en complément de son programme d'aide juridique. En cela, nous donnons des conseils aux détenus indigents, tout en appuyant des initiatives telles que la dynamisation des tribunaux de village qui s'occupent des petites créances. À vrai dire, ce genre d'initiatives sert à délester de certaines affaires nos tribunaux et notre système judiciaire, qui sont très engorgés. Au-delà de la simple déjudiciarisation, nos services de première ligne — lesquels sont prodigués par l'intermédiaire de nos cliniques juridiques mobiles ou par des parajuristes et des personnes répondant au téléphone au moyen d'applications idoines — ont aussi cette fonction encore plus importante qui consiste à informer les gens de leurs droits et, surtout, de leurs possibilités de recours. Nous leur disons où et comment ils peuvent s'en prévaloir. Nous fournissons ces services dans tout le pays, aux Bangladais de nos villages et de nos villes, ainsi qu'aux femmes et aux enfants rohingyas et aux autres réfugiés des camps de Cox's Bazar, qui ont fui les atrocités commises au Myanmar.

Pour nos 25 ans d'existence, je crois qu'il est très important de profiter de cet anniversaire du jour J pour nous faire entendre. Pour les habitants du Bangladesh, un anniversaire plus récent est celui de leur propre guerre d'indépendance, qui remonte à 1971. Ce souvenir et celui de beaucoup de ceux qui ont participé à la création de notre organisme — leur propre expérience du sacrifice et des violations qu'ils ont dû endurer — ont vraiment été ce qui a animé notre travail durant tout ce temps.

Durant nos 25 ans d'existence et les presque 50 ans d'existence de notre nation vivante, le Bangladesh, nous avons remporté nombre de victoires importantes et nous avons fait bien des progrès. À la vue du travail accompli par le BLAST, nous constatons qu'en prodiguant des conseils et des interventions juridiques en temps opportun, notre organisme a réussi à transformer concrètement la vie des gens. Par exemple, pour les femmes, nous avons gagné des poursuites en matière de garde d'enfant. Nous avons mis fin aux mariages d'enfants. Nous avons assuré le paiement des pensions alimentaires, ce qui permet aux femmes de continuer à vivre. Nous avons gagné des batailles pour les travailleurs, nous avons obtenu des indemnités pour des décès et des blessures survenus dans le cadre du travail, nous avons obtenu le remboursement d'arriérés de salaires. Grâce à des poursuites stratégiques, nous avons remporté des victoires sur d'autres plans, comme cela a été le cas pour l'abrogation de la peine de mort obligatoire, ou lorsque nous avons réussi à faire en sorte que l'imposition de sanctions extrajudiciaires — principalement à l'encontre des femmes — par des organes de justice informels soit reconnue comme une violation du droit à l'égalité des sexes. Nous avons rendu illégal le fait de battre les enfants dans les écoles et nous avons obtenu l'imposition de restrictions aux abus de pouvoir de la police dans les cas de détention sans mandat.

Puis, il y a les dossiers actuels. Par exemple, par le biais de pétitions constitutionnelles, nous appuyons un avocat aux prises avec une déficience visuelle en contestant les règles qui encore aujourd'hui, en 2019, interdisent aux personnes handicapées de se joindre à la magistrature ou à la fonction publique. Six ans après l'événement, nous luttons toujours pour qu'une indemnisation soit accordée aux travailleurs et aux familles de ceux qui sont morts dans la catastrophe de l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza.

Toutefois, au-delà de ces cas individuels, nous constatons qu'il y a encore de nombreux défis, des défis plus structurels, qui nous attendent. Il y a 25 ans, quand nous avons commencé, il y avait beaucoup plus d'espoir dans le monde que maintenant. Beaucoup d'entre vous se souviendront peut-être qu'à la conférence de Vienne sur les droits de l'homme, nombre d'entre nous, militants et

défenseurs des droits de la personne, avons fait valoir que les droits des femmes étaient des droits de la personne. Dans le monde d'aujourd'hui, cet appel semble plus pertinent que jamais. Or, lorsque nous voyons des populistes et des autocrates de partout dans le monde — et pas seulement dans notre coin de la planète — chercher à restreindre les droits et à supprimer ou faire taire les voix de la différence et de la dissidence, lorsque nous voyons aussi des extrémistes menacer le monde à coups de messages de haine et d'intolérance ou chercher à diviser les gens en fonction des races et des religions, il nous semble encore plus important, comme défenseurs des droits, de nous faire entendre pour le bien de tous, de promouvoir ce message d'universalité.

Étant donné notre situation, je pense que, pour nous, il est essentiel de lutter pour des institutions indépendantes, le droit de vote de nos concitoyens, l'indépendance de la magistrature et la liberté de la presse. Il est également essentiel de nous opposer à la politisation et à la prise d'assaut des organismes chargés de l'application des lois ainsi qu'à l'adoption de lois abusives et répressives destinées à contrôler la dissension.

• (1315)

En dehors de ces réalisations et de ces victoires, nous sommes désormais confrontés à un certain nombre de défis. Nous constatons que les structures sur lesquelles nous nous sommes appuyés — et notre prémisses était de renforcer ces structures — sont maintenant menacées et qu'elles subissent des attaques de fonds qui mettent à mal leur intégrité. De nombreuses victimes de violations — le genre de violations que nous n'avions pas imaginées il y a 25 ans, comme les disparitions et les exécutions extrajudiciaires — ne sont tout simplement plus en mesure d'approcher les organismes susceptibles de leur fournir des recours pour se faire entendre ou de les aider à présenter les demandes nécessaires. La peur est trop grande. Le climat de terreur est trop pesant. Ils ne peuvent pas l'affronter et nous ne pouvons pas les aider à le faire.

Désormais, nous peinons à nous faire entendre. Nous avons de la difficulté à formuler des revendications en matière de justice, à trouver les voies et les moyens qui nous permettront d'exiger des choses et de faire face aux lois répressives promulguées au nom de la protection des personnes, de la protection de nos droits.

La dernière fois que j'ai eu le privilège de m'adresser à votre comité, il y a quelques mois, j'ai parlé de certains cas individuels. L'un d'eux concernait Kalpana Chakma, qui a disparu en 1996, il y a plus de 23 ans. Dans quelques semaines, nous irons de nouveau devant les tribunaux pour demander une fois de plus la tenue d'une enquête sur son cas, sur les allégations concernant sa disparition. Nous n'avons toujours pas de réponses.

L'année dernière, je vous ai parlé d'une institutrice qui avait été arrêtée et détenue pendant plusieurs semaines simplement parce qu'elle s'était exprimée au nom de manifestants étudiants — des écoliers — qui réclamaient le droit d'aller à l'école en toute sécurité sans être fauchés par des camions et des autobus roulant à toute vitesse. Personne n'exige que les chauffeurs de ces véhicules soient tenus responsables de leurs manquements à la sécurité routière. Et pourtant, cette femme a été emprisonnée l'année dernière. Elle est sortie maintenant, sauf que depuis la dernière fois que je vous ai parlé, il y a quelque mois, j'ai entendu dire qu'on allait l'arrêter à nouveau. Cette fois-ci, on l'accuse d'avoir commis une infraction en vertu de la loi sur les technologies de l'information et des communications.

Ce genre de problèmes demeure. Ces lois fondamentalement répressives ne sont pas utilisées contre des gens qui violent les lois, mais contre des gens qui essaient d'obtenir justice pour d'autres. Elles visent ceux qui ont été aux premières lignes en tant que défenseurs des droits, défenseurs des femmes et défenseurs des hommes, bref, ces personnes qui essaient de rendre notre pays plus sécuritaire et plus juste.

J'aimerais terminer en vous remerciant encore une fois d'avoir reconnu notre travail. Je vous remercie tout particulièrement de reconnaître notre travail de tous les jours et ces démarches qui, souvent, restent dans l'ombre, comme vous l'avez dit, mais qui nous permettent de veiller à ce que les gens puissent continuer leur vie quotidienne.

Nous voulons aussi vous remercier de nous donner l'occasion de parler de choses dont, souvent, nous ne pouvons plus parler. Merci, encore une fois. Nous espérons que vous continuerez d'être à nos côtés pour la poursuite de notre travail.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Hossain. Au nom de tous mes collègues, je vous félicite d'avoir été choisie à l'unanimité par notre comité en reconnaissance du travail que vous faites et que vous continuez de faire. Je vous remercie beaucoup.

Nous allons maintenant passer à Mme Marguerite Barankitse.

[Français]

En 1993, au plus fort de la guerre civile au Burundi, Mme Barankitse a fondé la Maison Shalom, un refuge qui a depuis donné accès aux soins de santé, à l'éducation et à la culture à plus de 20 000 enfants orphelins. La Maison Shalom est devenue un vaste réseau d'écoles, d'hôpitaux et de services de santé présent partout au pays.

En 2015, Mme Barankitse a fui au Rwanda à la suite de l'écllosion d'une crise politique, et la Maison Shalom a été fermée sur décret du gouvernement.

En 2017, elle a ouvert le centre communautaire Oasis of Peace à Kigali. Le centre aide depuis les réfugiés burundais au Rwanda, qui forment une communauté de près de 70 000 personnes. Le centre offre un soutien psychosocial aux victimes de torture et de viol et met en œuvre des activités de développement durable dans divers domaines, notamment la santé, l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la production de revenus.

Merci beaucoup de votre présence. Nous sommes heureux de vous accueillir ici au Comité.

Vous pouvez maintenant faire votre présentation.

● (1320)

**Mme Marguerite Barankitse (fondatrice, Maison Shalom international):** Honorables parlementaires, madame la présidente, permettez-moi d'abord d'exprimer ma profonde gratitude pour m'avoir accordé ce moment, qui me permettra de vous exposer ce qu'est devenue ma patrie, le Burundi, ce qui s'y passe en cachette, ce que le monde ne connaît pas.

Depuis son indépendance, le Burundi, ma patrie, a beaucoup souffert des massacres interethniques pouvant aller même jusqu'à un génocide. Le monde s'est tu. Nous nous sommes battus pour élever la voix. Ce sont ces massacres qui m'ont poussée, le 24 octobre 1993, à me lever comme une maman pour refuser la haine et créer une nouvelle génération des enfants hutus, tutsis et batwas, des enfants de la région des Grands Lacs, qui est devenue la région des grandes misères. J'avais cru et espéré que cette nouvelle génération pourrait arrêter ce cycle de violence. Hélas! Après 23 ans

à me battre, à créer cette nouvelle génération, je me suis vue condamnée comme une criminelle en tête de liste, comme une criminelle visée par un mandat d'arrêt international.

Tout ce que nous avons construit, dont le grand hôpital, a été fermé. Tous les ménages, les 10 000 ménages, qui vivaient dans la coopérative que nous avons créée se sont retrouvés dans la misère encore une fois. Des enfants souffrent de malnutrition. La banque de microfinance que j'avais créée a été fermée. Les gens meurent de faim. Nous ressemblons aux mendiants assis sur des lingots d'or, alors qu'au Burundi tout pousse.

Le Burundi est devenu cette prison à ciel ouvert. Il y a 500 000 réfugiés dans trois pays, dont la Tanzanie. Je vais m'arrêter sur la Tanzanie, aujourd'hui, pour vous dire, honorables parlementaires, qu'elle est en train de refouler mes frères et sœurs, vos frères et sœurs, pour les retourner de force au Burundi. Quand ils arrivent là, on les tue incognito. On met les autres dans les prisons.

Dans les camps de réfugiés, en Tanzanie, on est en train de tuer les gens. Ils avaient été menacés, ils ont fui, mais la Tanzanie ne les protège pas. J'aimerais, dans le cri de détresse d'une mère, vous dire que le Canada doit tout faire pour dire à la Tanzanie qu'il est insupportable que ces réfugiés meurent dans l'indifférence totale.

Alors que nous avons démobilisé 1 500 enfants soldats et que nous les avons réinsérés dans leur vie, le Burundi vient de recruter 60 000 jeunes miliciens du parti au pouvoir, dit Imbonerakure, qui quadrillent toutes les collines et sèment la terreur, violent et tuent dans l'indifférence totale. Beaucoup de jeunes filles, maintenant, sont vendues. Plus de 230 jeunes filles subissent le trafic humain vers les pays du Golfe et tout le monde se tait; personne n'élève la voix. De jeunes garçons sont torturés, castrés et plus de 9 000 jeunes sont dans les prisons injustement.

Le procureur général du Burundi vient de signer un arrêt, une lettre d'expropriation de toutes les familles et de 32 personnes accusées injustement d'être putschistes. Leurs enfants, leurs femmes, leurs épouses sont dans la rue, par qu'ils n'ont plus de logement.

● (1325)

Ceux-ci ne peuvent même pas fuir le pays, car ils ne peuvent pas obtenir les papiers nécessaires puisqu'ils portent les noms de leurs parents. Nous faisons face à une situation humanitaire très difficile. Des 500 000 Burundais en exil, 60 % sont des enfants qui souffrent de malnutrition. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés n'a obtenu que 1 % des fonds demandés pour leur venir en aide. Nous sommes voués à la misère, mais nous avons refusé. J'ai refusé ce statu quo.

Je vous remercie de nous écouter. Qu'on fasse quelque chose, parce que le président de la République, M. Pierre Nkurunziza, est devenu un fasciste. C'est un régime fasciste.

On vient de faire signer même aux ONG internationales un décret du quota ethnique et ceux qui ne peuvent pas signer doivent quitter le pays. Nous demandons aux parlementaires de nous aider pour que la paix revienne, pour que la justice revienne et pour que ces enfants puissent grandir comme les vôtres, parce qu'ils sont vos enfants. Que le peuple burundais recouvre sa dignité. Nous avons accueilli 2 000 jeunes qui ont dû abandonner l'université. Si ces enfants n'ont pas d'espoir, ils prendront les armes. Au vu et au su de tout le monde, ces jeunes ont besoin de retourner à l'école.

En Ouganda, 7 000 enfants ne vont pas à l'école au XXI<sup>e</sup> siècle. Que deviendront tous ces enfants? Vous allez les revoir lorsqu'ils seront devenus enfants-soldats et il sera trop tard. On n'aimerait pas qu'il y ait un autre général Dallaire qui déprime. Il a crié, mais personne ne l'a écouté. Maintenant, je me présente devant comme une mère qui lance un cri pour qu'on fasse quelque chose avant qu'il ne soit trop tard, avant qu'un génocide ne soit perpétré au Burundi.

Madame la présidente et honorables parlementaires, veuillez, encore une fois, accepter ma profonde gratitude. Je vous remercie de m'honorer aujourd'hui. Au nom de toutes ces victimes, je vous remercie.

**La présidente:** Merci beaucoup de vos propos émouvants et de votre courage. De la part du Comité, nous vous félicitons encore.

[Traduction]

Nous allons passer à notre troisième récipiendaire de la journée.

Nous avons parmi nous Teresita Quintos Deles, qui défend l'autonomisation des femmes et la consolidation de la paix aux Philippines.

Elle est actuellement présidente de l'International Center for Innovation, Transformation and Excellence in Governance, l'INCITEGov, un centre philippin de recherche stratégique et de défense des droits, qui aide les mouvements démocratiques et agit comme fer de lance pour les coalitions et les initiatives de réforme démocratique.

Mme Quintos Deles est aussi représentante permanente des Philippines au conseil consultatif de l'Institut pour la paix et la réconciliation de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Auparavant, elle a été conseillère présidentielle pour le processus de paix. Elle a commencé ce travail en 2003 et a contribué à la conclusion de l'accord global de 2014 sur Bangsamoro avec le Front de libération islamique Moro, mettant fin à une guerre civile qui a secoué la province de Mindanao pendant des décennies.

Elle a été félicitée pour avoir donné aux groupes communautaires, plus particulièrement aux groupes de femmes, les moyens de faire partie du processus de paix. Elle a également contribué à faire en sorte que les Philippines deviennent le premier pays de l'Asie-Pacifique à lancer et à mettre en application un plan national pour les femmes, la paix et la sécurité.

Madame Quintos Deles, soyez la bienvenue. Nous avons bien hâte d'entendre votre témoignage.

• (1330)

**Mme Teresita Quintos Deles (présidente du Conseil d'administration, International Center for Innovation, Transformation and Excellence in Governance (INCITEGov)):** Je vous remercie.

Madame la présidente, distingués membres du Sous-comité, je vous remercie de m'avoir invitée de nouveau à comparaître.

Recevoir un prix ou une reconnaissance pour son travail est sans aucun doute un événement qui procure une grande satisfaction et une grande joie. Or, aujourd'hui, ces sentiments très positifs sont quelque

peu tempérés par l'état lamentable des droits de la personne dans mon pays. La défense des droits de la personne n'est en réalité que bon sens et travail régulier. C'est une partie normale de la vie d'une personne, sauf quand ces droits sont menacés et violés tous les jours. Ce travail est encore plus difficile lorsque la menace émane des plus hauts échelons de l'appareil gouvernemental. La défense et la promotion des droits de la personne deviennent alors un acte dangereux, et le fait de rester dans cette voie devient extraordinaire et héroïque. C'est ce qui se passe présentement aux Philippines. Ce n'est pas censé se passer comme cela. Je donnerais tout pour ne pas avoir à être ici, devant vous, parce que cela signifierait que tout va bien dans mon pays natal et que la défense des droits de la personne n'a pas besoin de reconnaissance spéciale.

Nous savons tous que ce n'est pas le cas. C'est avec une profonde gratitude que je prends place au sein du groupe que vous honorez aujourd'hui. Je vous remercie de nous avoir offert un espace sûr pour que nous puissions parler de la crise des droits de la personne dans nos pays respectifs. Merci de nous donner l'occasion de rappeler au monde que dans l'obscurité qui enveloppe aujourd'hui nos pays d'origine, il y a des gens qui continuent à lutter et qui refusent de baisser les bras devant les ténèbres.

Je sais que la reconnaissance d'aujourd'hui ne concerne pas tant ma personne et mes réalisations qu'elle souligne l'importance de faire ce travail aujourd'hui. De plus, je suis bien consciente d'être ici non seulement pour moi-même, mais aussi pour les nombreuses autres personnes qui continuent de se battre, en particulier les femmes qui ont été particulièrement ciblées par la persécution et l'intimidation, et en particulier les femmes des communautés qui ont subi et qui continuent de subir la violence la plus brutale de l'État.

Comme je vous l'ai dit en avril dernier, les droits de la personne n'ont pas vraiment été au centre de mon travail au cours des dernières décennies. Depuis 1987, à la suite de la chute de Marcos, j'ai concentré mes efforts sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix, puisque j'estime que, dans tout processus de paix, les civils et les citoyens ordinaires et non armés sont les principaux intervenants, sinon les principaux demandeurs. Les pourparlers de paix sont trop importants pour être laissés aux seuls combattants. Le travail pour la paix est un travail constant et collectif. Nous avons construit le mouvement pacifiste philippin qui, entre autres choses, a établi et maintenu des zones de paix — zones que les habitants de la communauté ont déclarées interdites à toute exposition d'armes — et déclaré unilatéralement des cessez-le-feu pour faire taire les armes lors de certains moments névralgiques. Cela a incité le gouvernement à mettre en place un bureau de la paix à plein temps sous la direction du président et à adopter une politique de paix à plusieurs volets pour mettre fin aux opérations de nombreux fronts du conflit armé interne laissé derrière par la dictature de Marcos.

En 2010, je suis passée de la société civile à la fonction publique pour la deuxième fois afin de servir dans le cabinet Aquino en tant que responsable de ce bureau. Sous ma direction, en mars 2014, l'Accord global sur les Bangsamoro, le CAB, a été signé. Trois femmes ont signé le CAB de la part du gouvernement, dont la négociatrice en chef du gouvernement, une première dans le monde. En dépit d'une mise en œuvre entachée et des tergiversations présidentielles qui ont eu cours durant les premières années de la présidence de Duterte, le CAB a tenu bon, ce qui a permis la mise en place d'une région autonome de Bangsamoro nouvelle et renforcée qui bénéficie d'un gouvernement régional transitoire désormais dirigé par le Front de libération islamique Moro.

D'autre part, mon travail avec le mouvement des femmes a commencé plus tôt, en 1981, lorsque j'ai cofondé PILIPINA avec une poignée d'organismes non gouvernementaux féminins, sans doute la première organisation de femmes aux Philippines à s'être explicitement affichée comme étant féministe. À cette époque, Imelda Marcos exhibait son style de leadership sur la scène mondiale, façonnant la machine nationale des femmes à son image. La dictature conjugale dirigeait un régime bien huilé d'assassinats et d'actes de pillage qui ensanglantait les campagnes et vidait les coffres nationaux. Les organisations de femmes ont peu à peu émergé et, en 1985, nous étions suffisamment confiantes et solides pour présenter un rapport alternatif à la Conférence mondiale sur les femmes, à Nairobi. Les femmes allaient se joindre à la lutte contre Marcos sur tous les fronts. C'est ainsi qu'en 1986, nous nous sommes retrouvés avec ces avocats de notre révolution populaire EDSA — pour l'avenue Epifanio de los Santos où la plupart des manifestations se sont tenues — montrant des chars militaires freinés dans leur avance par des mains tendues lestées de chapelets et de fleurs.

• (1335)

Au cours des années qui ont suivi l'EDSA, le mouvement des femmes s'est appuyé sur ses acquis et a cherché sans relâche à dépasser et à repousser les limites de la participation des femmes dans les sphères publique et privée. Ces efforts ont progressivement permis d'ériger une architecture juridique qui comprend aujourd'hui des lois contre le harcèlement sexuel, la violence contre les femmes et les enfants, le viol, notamment dans le mariage, des lois pour faire valoir les droits des femmes dans le secteur agricole et le secteur informel, des lois sur la santé en matière de procréation revendiquées de longue date et acquises de haute lutte. Il s'agit d'une « magna carta omnibus » des femmes, qui intègre tout cela dans le droit interne philippin et lui donne force de loi. Même lors de la dernière législature, qui a pris fin récemment, la loi sur la sécurité des rues et des espaces publics a été adoptée grâce au travail acharné de l'opposition, dirigée par la sénatrice Risa Hontiveros. Il convient ici de souligner que la loi n'a pas été signée par le président et que, n'ayant pas fait l'objet d'un veto, elle est tout simplement entrée en vigueur.

Il y a toujours eu plus de travail à faire dans les foyers, les lieux de travail et les espaces publics pour faire en sorte que les lois deviennent réalité, que les femmes surmontent les barrières de la culture et de la pauvreté, et pour nous assurer constamment que les plafonds de verre brisés par les femmes philippines ne nous empêchent pas de voir les affres et la douleur insupportable que continuent d'endurer nos sœurs qui sont dans la cave et qui peinent à survivre.

Le travail était loin d'être terminé, mais les femmes philippines étant classées en tête de l'indice d'égalité des sexes en Asie et les Philippines étant le seul pays asiatique à faire partie des 10 meneurs mondiaux, nous étions assurées que nous étions sur la bonne voie, que les gains n'allaient pas disparaître. Nous estimions que les choses ne pouvaient aller qu'en s'améliorant.

Le mouvement des femmes est-il devenu complaisant? C'est possible. Probablement. Notre travail d'organisation auprès de la base n'arrivait plus à enflammer les consciences. Nos efforts en faveur de l'égalité des sexes sont devenus plus techniques et peut-être même bureaucratiques. Ils se sont faits moins féministes et moins acharnés. Nous n'étions certainement pas prêtes pour la façon dont notre monde a été chamboulé depuis l'entrée en fonction de Duterte, en juillet 2016. Nous n'aurions jamais pu imaginer que nous allions devoir faire face à des attaques du genre, de la gravité, de la

fréquence et du caractère évident et délibéré de celles qui sont maintenant le lot quasi quotidien des femmes. Aucune femme n'a été épargnée et aucun homme, que ce soit sa mère, sa fille, sa sœur, sa tante ou sa grand-mère, n'a été rendu plus vulnérable à la violence, tant physique que psychologique. Personne n'a été épargné. Tout le monde a été forcé de succomber à ses instincts les plus bas. Pendant ce temps, les hauts fonctionnaires rient. Ils prennent des photos et s'efforcent de justifier la mauvaise conduite présidentielle. Une grande partie de l'auditoire rit et qualifie le président d'authentique. Enfin, disent-ils, un président qui est l'un des nôtres.

Ce sont les Philippines telles que nous ne les avons jamais vues et telles que nous n'aurions jamais imaginé qu'elles puissent être. Pour éviter que cela devienne notre réalité permanente, la lutte doit être menée tous les jours, sur tous les fronts et à tous les niveaux.

Nous sommes pris au dépourvu par la cruauté et la méchanceté, voire l'impudeur totale des attaques de Duterte contre les femmes. Mais comme je l'ai souligné la dernière fois, il y a, en fait, de la méthode dans sa folie. Il n'est pas bêtement détraqué. Ses attaques sont calculées. Elles visent à faire taire la dissidence en faisant un exemple des femmes qu'il a publiquement vilipendées, châtiées et traitées de dévergondées afin de poser les bases d'une culture de l'impunité, culture qui a provoqué l'amenuisement du discours politique, social et économique dans le pays.

N'oublions pas la liste croissante des femmes dirigeantes qui ont osé franchir sa ligne et qui en ont subi les conséquences. Je ne les nommerai pas toutes ici en raison des contraintes de temps, mais je vais tout de même mentionner la sénatrice Leila de Lima, qui, aujourd'hui, en est à son 833<sup>e</sup> jour de détention au secret sans qu'il y ait l'ombre d'une condamnation prochaine, attendu que ses comparutions n'aboutissent jamais à rien.

Le message est clair et effrayant: si cela peut être fait à des femmes puissantes et éminentes, alors avec combien plus de facilité cela peut être fait à d'autres.

En avril, j'avais également parlé des deux crises les plus urgentes qui sévissent aujourd'hui aux Philippines en matière de droits de la personne. Or, j'ai le regret d'informer le sous-comité que les crises continuent de faire rage sans aucune fin en vue. Les meurtres se poursuivent dans la guerre sanglante contre la drogue, cette guerre qui a rendu veuves d'innombrables femmes et orphelins d'innombrables enfants, qui deviennent une nouvelle sous-classe des pauvres des villes.

Comme la Cour suprême des Philippines a établi que plus de 20 000 personnes avaient déjà été tuées en 2017, le nombre de victimes dépasse déjà de loin les 3 257 tués sous la loi martiale de Marcos.

Devant les critiques croissantes de l'Église et d'autres secteurs au sujet de sa sanglante guerre antidrogue, Duterte a déclaré, dans son discours sur l'état de la nation en juillet dernier, que cette guerre contre la drogue allait se poursuivre. Selon lui, la guerre contre les drogues illicites ne sera pas mise en veilleuse; au lieu de cela, elle se fera aussi implacable et effrayante que le jour où tout a commencé. Il s'agit d'une guerre contre les pauvres, d'une guerre qui s'étend maintenant à d'autres zones urbaines en dehors de Manille. Ses coûts nous hanteront pendant des générations.

• (1340)

À Marawi, le village de tentes érigé pendant le siège, aujourd'hui sale, délabré et toujours sans eau, abrite toujours les résidents déplacés qui ont dû vivre leur second ramadan depuis le siège sans savoir quand ils pourront rentrer chez eux, dans les zones les plus touchées du centre de la ville, toujours sans l'ombre d'un plan de reconstruction réaliste pour se réjouir et planifier la suite des choses.

Pire encore, un peu avant la fin avril, après ma première comparution ici, Duterte a exprimé son intention de refiler au secteur privé les coûts de reconstruction de la ville qu'il a ordonné de bombarder. De toute façon, comme il l'a dit, « les gens là-bas ont beaucoup d'argent », malgré les sommes astronomiques que son administration a reçues de la communauté internationale précisément pour reconstruire Marawi.

Encore aujourd'hui, aucune enquête indépendante n'a été menée sur le véritable état de la situation à Marawi. Des informations troublantes demeurent non vérifiées, ce qui porte à craindre que tout ce qu'on entend aujourd'hui n'est que la pointe de l'iceberg d'une crise humanitaire et des droits de la personne croissante. De ce genre de crises émergent de nouvelles guerres encore plus vicieuses.

Nous continuons de nous battre contre le statu quo alarmant, mais la bataille est de plus en plus difficile. Les résultats des dernières élections n'ont fait que solidifier la mainmise de Duterte sur les trois organes du gouvernement, puisque l'opposition n'a pas réussi à gagner un seul siège au Sénat, ce qui a fait fondre la minorité au Sénat pour la rendre encore plus minuscule et vulnérable. Est-ce un endossement public absolu de Duterte et de ses résolutions? Il y a en tout cas eu assez d'anomalies dans le déroulement des élections que la Commission électorale doit en rendre compte. Ce qui est certain, c'est que les derniers résultats électoraux ne feront qu'enhardir Duterte et ses forces.

Par conséquent, même si notre travail demeure le même, nous devons nous préparer en vue des tempêtes encore plus fortes qui nous attendent. On ne peut pas tenir pour acquis que les démocraties se rétabliront d'elles-mêmes. Aux Philippines ou ailleurs, on ne peut pas simplement tenir pour acquis que la tempête ne fera que passer, que le pays retrouvera la raison, ainsi que le chemin de la justice et du progrès, que les électeurs se rendront à l'évidence et se choisiront de meilleurs leaders, des leaders qui n'attaqueront pas les femmes, qui ne laisseront pas une ville en ruines pour en refuser rapidement toute responsabilité, puis qui ne tueront pas des milliers de personnes en quête d'une politique futile et inutile.

Nos dernières élections le prouvent à elles seules. Par exemple, le principal instigateur de cette guerre brutale contre la drogue est aujourd'hui sénateur, malgré les milliers de personnes tuées dans cette guerre.

Pour ce qui est de la violence de la misogynie, de la brutalité de la guerre contre la drogue et de la négligence envers Marawi, ces aberrations ne datent pas d'hier, et malgré tous nos efforts, elles perdureront encore un certain temps. Ce sont des crimes pour lesquels quelqu'un devra un jour rendre des comptes, mais en même temps, il devient de plus en plus évident qu'au-delà de la violence, de la brutalité et de la négligence, pour le reste du monde, le plus grand crime de notre époque est le silence.

Nous ne nous taisons pas tous aux Philippines. Nous sommes de plus en plus nombreux à protester et à protester plus fort.

Je pourrais vous raconter beaucoup d'anecdotes, mais nous n'en avons pas le temps. Je vous mentionnerai seulement mon organisation de défense des droits de la personne, EveryWoman. Nous nous battons, mais trop peu de gens nous écoutent, et le

gouvernement fait tout ce qu'il peut pour cacher la vérité et étouffer la dissidence. Nous devons donc encore insister pour dire que ce ne peut pas être qu'une préoccupation nationale. Quand les défenseurs locaux des droits de la personne se font eux-mêmes attaquer et persécuter, le rôle de la communauté internationale des défenseurs des droits de la personne prend beaucoup d'importance. Il devient essentiel.

Encore une fois, je vous demande, au nom de tous ceux et celles qui se battent chez nous, que la communauté internationale fasse cause commune avec nous. Ne laissons pas Duterte et ses laquais croire que tous ceux qui attaquent leur propre peuple par soif de pouvoir n'auront pas de comptes à rendre.

Au moment même où le gouvernement canadien lance son fonds pour l'égalité, puis-je demander au Sous-comité de réfléchir à la façon dont ce fonds pourra vraiment servir à financer les femmes et les organisations de femmes, celles qui « appuient les femmes qui protestent contre l'érosion de leurs droits », pour reprendre les mots de la ministre qui en a fait l'annonce.

Encore une fois, je remercie les membres du Sous-comité. C'est pour moi un grand honneur d'être considérée membre de cette communauté importante.

Je vous souhaite une bonne fin de journée.

• (1350)

**La présidente:** Je souhaite moi aussi vous remercier d'avoir le courage de parler, madame Quintos Deles. Ce comité essaie justement de veiller à ce que nous ne nous taisions pas quand ce genre de choses se produit. Je pense que tout votre témoignage indique que partout dans le monde, on assiste à un recul des droits de la personne et de la démocratie.

Nous vous remercions du fond du cœur et vous félicitons toutes les trois des efforts incroyables que vous déployez dans votre partie du monde pour essayer de contrer ce recul et faire en sorte que tout le monde puisse vivre dans la dignité et la paix.

Je vous remercie infiniment d'être ici.

J'aimerais maintenant que tous les membres du Comité prennent place sur la tribune pour le reste de la réunion, avec les deux vice-présidents, moi-même et les deux lauréates présentes parmi nous. Madame Hossain, j'aimerais que vous sachiez que vous serez à l'écran derrière nous. Nous pourrions vous inclure dans les photos et dans la vidéo quand nous présenterons les certificats. Nous prendrons une photo à la fin. Nous allons maintenant nous déplacer vers la tribune.

Commençons.

Je sais qu'elle n'est pas ici en personne, mais Mme Sara Hossain est avec nous par vidéoconférence.

Au nom du Sous-comité des droits internationaux de la personne, j'aimerais vous présenter ce certificat, Sara Hossain, pour votre travail sans relâche avec les services d'aide juridique du Bangladesh pour rendre le système judiciaire bangladais accessible aux groupes marginalisés et le sensibiliser à leurs besoins. Votre travail à titre de membre du conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture et de commissaire à la Commission internationale de juristes a changé la vie de beaucoup de personnes.

Nous vous présentons ce certificat spécial pour honorer votre travail. Il s'agit du premier certificat présenté cette année par le Sous-comité des droits internationaux de la personne du Parlement canadien.

Félicitations.

[*Applaudissements*]

**Mme Sara Hossain:** Merci beaucoup.

[*Français*]

**La présidente:** Passons à Mme Marguerite Barankitse.

À titre de fondatrice de la Maison Shalom au Burundi, vous avez aidé plus de 20 000 orphelins, une génération entière, à accéder à des soins de santé, à l'éducation et à des services culturels. Vos efforts inlassables se sont poursuivis au Rwanda avec le centre communautaire *Oasis of Peace* à Kigali qui a permis à des dizaines de milliers de réfugiés burundais au pays à obtenir des soins de santé, notamment du soutien psychosocial pour les survivants de traumatisme, et à prendre part à des programmes de formation et à des programmes professionnels.

Félicitations, madame Barankiste.

[*Traduction*]

[*Applaudissements*]

**Mme Marguerite Barankitse:** Merci.

**La présidente:** La dernière et non la moindre est Teresita Quintos Deles, présidente de l'International Center for Innovation, Transformation and Excellence in Governance. Votre organisation est un centre de recherche stratégique et de défense des droits, aux Philippines, en appui aux initiatives de réforme démocratique. Votre appui indéfectible à la paix a contribué à la conclusion de l'accord de paix global qui a mis fin au conflit civil ayant touché la province de Mindanao, aux Philippines, pendant des décennies.

Je vous remercie, madame Quintos Deles. Félicitations.

[*Applaudissements*]

**La présidente:** Je vous remercie toutes beaucoup d'avoir comparu devant le Sous-comité à l'occasion de sa première cérémonie de reconnaissance des champions des droits internationaux de la personne.

Au nom du Sous-comité, je souligne que c'est la première fois que nous avons l'occasion de rendre honneur à des champions des droits internationaux de la personne, à des défenseurs des droits de la personne.

**Des députés:** Bravo!

**La présidente:** J'aimerais que les vice-présidents, s'ils le souhaitent, s'avancent pour dire quelques mots afin de féliciter nos lauréates.

**Mme Cheryl Hardcastle (Windsor—Tecumseh, NPD):** Je serai très brève. Je sais que nous sommes pressés par le temps.

Je citerai simplement Teresita et vous remercierai d'alimenter ce feu dans nos ventres.

**M. David Sweet (Flamborough—Glanbrook, PCC):** Sara Hossain, Marguerite Barankitse et Teresita Quintos Deles, permettez-moi de vous exprimer notre plus sincère gratitude pour votre bravoure, votre courage et tout votre travail. Chaque jour, vous risquez votre réputation, votre sécurité personnelle et celle de vos familles. Vous continuez de travailler dans une situation toujours de plus en plus dangereuse. Nous prions pour que vous puissiez une énergie renouvelée dans le fait de savoir que vous avez de nouveaux amis ici, à ce comité parlementaire.

Madame la présidente, si vous me le permettez, j'aimerais également remercier sincèrement Anita Vandenberg, Cheryl Hardcastle, David Anderson, Peter Fragiskatos, Iqra Khalid et Marwan Tabbara.

Il y a sept ans, nous avons commencé les démarches pour la mise en place de cette initiative. Personne ne s'y opposait à la dernière législature, bien au contraire, mais les droits de la personne étant ce qu'ils sont, il y avait tellement d'enjeux à étudier que nous n'y sommes jamais parvenus. Je tiens à remercier mes collègues ici présents d'avoir rendu tout cela possible. C'est l'une des journées les plus gratifiantes de ma carrière.

J'aimerais également remercier notre greffière et notre personnel de recherche, qui n'avaient aucun modèle dont s'inspirer, mais qui ont réussi à en faire un événement spécial et digne, à la hauteur du sacrifice des lauréates et de toutes les personnes qu'elles sauvent jour après jour.

Enfin, j'aimerais qu'au Bangladesh, au Burundi, aux Philippines et partout ailleurs où les droits de la personne sont violés et continuent de l'être impunément, les défenseurs des droits de la personne du monde entier sachent qu'ils ont des amis ici, à ce comité, et j'aimerais que les auteurs de ces crimes sachent que ce comité fera tout en son pouvoir pour exposer leurs actes au grand jour.

Je vous remercie infiniment, encore une fois.

Merci, madame la présidente.

**La présidente:** Merci.

J'invite maintenant les membres du Sous-comité à venir féliciter nos lauréates.

La séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : <http://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its Committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its Committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <http://www.ourcommons.ca>